Salvador : le président refuse d'inclure l'avortement dans la nouvelle Constitution



Article rédigé par Le Salon Beige, le 20 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] La réforme de la Constitution du Salvador <u>ne va inclure</u> ni l'avortement ni les parodies de mariage. Le président Nayib Bukele a déclaré.

« J'ai décidé, pour qu'il ne subsiste aucun doute, de ne proposer aucune réforme d'aucune sorte à aucun article [de la Constitution] qui ait à voir avec le droit à la vie [depuis le moment de la conception], avec le mariage [homosexuel] ou avec l'euthanasie ».

Il a reçu le projet de réforme de la Constitution élaboré à sa demande par le vice-président Félix Ulloa. Le chef de l'Etat a décidé de retirer du texte la référence au mariage entre « conjoints » qui remplaçait le mariage entre « un homme et une femme », comme mentionné dans la Constitution en vigueur. De même, il a rejeté le passage qui reconnaît « le droit à la vie, aussi bien de l'enfant à naître que de la mère enceinte », ce qui ouvrait la voie à l'avortement lorsque la vie de la mère est en danger.

Le code pénal salvadorien interdit l'avortement dans tous les cas et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à huit ans de prison.